COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 Mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence Monsieur Laurent Clavel, 1^{er} adjoint au maire.

Etaient présents : Messieurs Laurent CLAVEL, Michel LE POOLE, Pierre LECUTIER, Xavier MONSAINGEON, Gérald HAMPEL, B. FEYS, François-Xavier SCHÜTZ

Conseillers absents excusés: Arnaud HOURDIN, Susan SAUNDERS (pouvoir à L. Clavel), Catherine Bavant (pouvoir à G. Hampel), Jean Pichavant (pouvoir à X. Monsaingeon)
Formant la majorité des membres en exercice.

M Michel Le Poole a été désigné secrétaire de la séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2018

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

-Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de VGP du 5 Avril 2018 {CLETC}

Laurent Clavel, soumet a l'approbation du conseil le dernier rapport de la CLETC non sans faire un bref rappel de la création et de l'utilité de cette commission.

Bref rappel de la définition et du rôle de la CLETC

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un EPCI ou une communauté de communes, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. En effet, si l'EPCI a fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (FPU), qui signifie que l'EPCI <u>prélève lui-même la fiscalité professionnelle</u>, les <u>communes membres reçoivent en compensation une "attribution" versée chaque année</u>. Celle-ci est minorée des transferts de compétences qui ont été évalués par la CLECT.

La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert de compétences un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

Fonctionnement

Le rôle de la commission est d'évaluer pour chaque commune les transferts de compétences réalisés, le plus souvent des communes vers l'EPCI.

Le 5 avril dernier, la CLETC s'est réunie à Versailles Grand Parc et a établi un rapport relatif à l'évaluation des subventions habitat transférées par VGP aux communes au 1^{er} janvier 2018. C'est ce rapport, qui doit être adopté par délibération concordante, même si la commune membre n'est pas directement concernée par une modification de son attribution de compensation.

Approbation à l'unanimité des présents

Acceptation de deux dons pour le tournage de publicité et d'une émission de télévision.

Lors d'un repérage dans la commune, des cinéastes se sont présentés en mairie, et à l'occasion de cette rencontre le maire leur a proposé de faire un don à la commune pour la possibilité qui leur était offerte de tourner quelques séquences dans notre village.

La somme proposée est de 300€ par journée ou demi-journée de tournage.

Approbation à l'unanimité

Demande d'autorisation de signature d'une convention de mandat avec une société privée.

Dans le cadre de la future exploitation commerciale de la chapelle, devenue salle communale polyvalente, le maire a soumis à la Trésorerie de la Celle Saint Cloud un projet de contrat avec une société privée TRUSTWEB qui sera chargée de recueillir les recettes générées par la vente des billets pour toute activité culturelle ou autre, ayant lieu dans la Chapelle, par le biais d'une billetterie en ligne. Néanmoins, permettre à un prestataire privé d'encaisser des recettes pour le compte d'une collectivité doit respecter un certain nombre de conditions sur le fond et la forme, d'autant plus que les recettes seront minorées d'une commission qui doit s'élever par billet vendu à 0.29 € + 1% du prix du billet. Ce projet est donc soumis à l'approbation du Trésor public, et en vue de l'organisation d'une manifestation le 16 Juin 2018, il est demandé au conseil de délibérer pour donner à A. Hourdin un accord de principe pour signer cette convention dès le retour argumenté du Trésorier public.

Approbation à l'unanimité

Travaux de réhabilitation du mur de soutènement de la mairie, chemin des Vignes : DETR*

Laurent Clavel, chargé du dossier, rappelle brièvement les enjeux de ces travaux, pour éviter les mêmes mésaventures des années passées, à savoir l'éboulement du mur de soutènement dans l'enceinte de l'ancienne Mairie au 4 rue de Villepreux, et plus récemment au 31 Mai 2016, l'éboulement du mur face au 2 route de Noisy.

Il est en contact avec IngénierY pour la mise place de cette subvention suite à l'étude de faisabilité réalisée début 2018.

Le dossier de demande de subvention doit être réalisée dans des délais relativement brefs, et un contact avec le responsable du dossier auprès d'IngénierY est prévu dans les jours à venir.

Cette demande de dotation s'appuie sur la circulaire préfectorale n°254 du 12 avril 2018, et une commune peut prétendre, si son dossier est accepté, à une aide de 30% du montant des travaux hors taxe, plafonnée à 117 000 €. Il sera nécessaire de faire d'autres demandes de financement, auprès du Département et de la Région, pour couvrir à hauteur de 80%, voire 90%, les travaux de réhabilitation du mur de soutènement de la mairie avec reprise en sous-œuvre de la salle du conseil municipal, estimé autour de 130 000 euros TTC.

Approbation à l'unanimité

La dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), créée par la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

QUESTIONS DIVERSES

Plan Communal de sauvegarde

Suite aux différentes directives et aux changements survenus dans la commune (cloche de la chapelle, nouveaux habitants de la commune, modification de l'accès à l'allée Royale), Laurent Clavel remet à chaque conseiller un nouveau Plan communal de sauvegarde prenant en compte les modifications, permettant de recevoir et de diffuser une alerte à la population en provenance des autorités départementales ou nationales.

Point sur l'avancée du dossier assainissement

Notre bureau d'étude chargé de l'enquête domiciliaire a réalisé au dernier pointage 29 visites auprès des habitants de notre commune.

Nous attendons pour la fin du mois de mai l'intégralité de ces enquêtes domiciliaires afin de mettre en place les différentes conventions, signées conjointement par la commune et le particulier, passage obligé pour obtenir de la part des financeurs les subventions nécessaires pour la réhabilitation de notre système d'assainissement non collectif (Conseil Départemental et Agence de l'Eau Seine Normandie).

Comptes rendus des conseils municipaux

Il est rappelé que l'intégralité des compte rendus des conseils municipaux de l'année 2018 est consultable sur le site Internet de la commune : **rennemoulin.fr**

Planning des réunions du conseil municipal

31 Mai 2018

4 Juillet 2018

5 Septembre 2018

3 Octobre 2018

7 Novembre 2018

12 Décembre 2018

Séance levée à 21 heures 15